

RAPPORT

Du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la Station de la Quarantaine à la Grosse-Isle, auquel a été renvoyée la Pétition de A. Larocque, Ecr., de la part du Bureau de Santé de la Cité de Montréal.

(Suite)

62. Avez-vous quelques suggestions à offrir relativement au contrôle et à l'administration de l'établissement de la Quarantaine. Avez la bonté de nous dire comment, dans votre opinion, cet établissement devrait être administré? Je serais d'opinion que l'on devrait nommer à l'instinct un Surintendant qui remplirait les fonctions d'Officier Visiteur, et aussi un Officier de santé qui devrait l'accompagner dans la visite des vaisseaux, au moins deux fois par jour, afin d'examiner la propreté et la ventilation; le principal Officier Médical ayant assez à faire à terre à surveiller l'hôpital. Je suis aussi d'opinion que, si l'on n'a pas d'améliorations à cet établissement, un Officier Civil soit nommé Gouverneur, comme dans les hôpitaux de Marine et Militaires et les établissements de Quarantaine en Angleterre. Je suis certain que l'établissement de la Quarantaine à la Grosse-Isle ne peut pas bien opérer sans cela.

63. D'après ce que vous connaissez des établissements de Quarantaine en général, êtes-vous d'opinion que les règlements de Quarantaine de la Grande-Bretagne suffisent pour tout ce qui concerne la santé et la sûreté publique?—Oui, assurément.

64. Savez-vous, si, dans les établissements de Quarantaine en Angleterre on a soin de séparer les malades des personnes en santé?—Oui, c'est ce qui se pratique scrupuleusement.

65. Quelles sont, à votre connaissance, les précautions que l'on observe à l'égard des malades dans les ports de l'Angleterre?—Je ne connais pas tout celles que l'on observe à l'égard des malades qu'à l'égard des marchandises.

66. Savez-vous si on garde les malades à bord des vaisseaux ou si on les en débarque?—On les transporte à leur arrivée à bord des Lazarets flottants destinés pour cet objet, à Stangate Creek.

CE qui suit a été mis devant le Comité par le dernier témoin:—

HÔTEL DE STORD,

Montréal, 1er juin 1847.

MONSIEUR, —Ayant, visité, hier l'établissement de la Quarantaine de la Grosse-Isle, sur l'invitation de Dr. Douglas, principal Officier Médical de la place, à l'effet de faire rapport à Son Excellence le Gouverneur-Général, de l'état dans lequel cet établissement se trouve actuellement, et aussi pour offrir telles suggestions pour son amélioration que je considérais nécessaires de faire pour l'accommodement des malades qui y sont jetés en grand nombre au moment que l'on ne s'y attendait pas, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un mémoire des mêmes qu'il m'a paru absolument nécessaire d'adopter sans délai.

J'ai, etc.,

(Signé),

EDWARD BOXER.

L'Hon. D. Daly, Secrétaire Provincial.

[Copie.] SUGGESTIONS DE LA PART DU CAPITAINE BOXER, pour être adoptées immédiatement pour l'amélioration de l'établissement de la Quarantaine à la Grosse-Isle:—

- 1. Des appointis devant servir d'hôpitaux et repaires de contenir 2000 malades devraient être érigés sans délai.
2. Il devrait être envoyé sans délai un nombre suffisant d'Officiers de santé à l'établissement; deux au moins devraient être nommés pour surveiller les vaisseaux dévoués en quarantaine, et un Surintendant devrait aussi être nommé pour exiger la propreté et la ventilation des vaisseaux, et il devrait aussi avoir une chambre de police pour cet objet. Tous les vaisseaux devraient être visités au moins deux fois par jour.
3. Il serait à propos d'envoyer immédiatement à la Grosse-Isle des couchettes, des couvertures, etc., avec les moyens de bien-être nécessaires qui peuvent être envoyés des malades, et aussi une quantité suffisante de charbon de bois.
4. Un nombre suffisant de garde-malades et de serviteurs pour les hôpitaux devrait être envoyé sans délai, ainsi que des poêles, des batteries de cuisine et des chaudières.
5. L'on devrait envoyer immédiatement une quantité suffisante de vivres saines, pour l'usage des émigrés, à la Grosse-Isle.
6. Des soldats qui seraient érigés des tentes devraient être envoyés aussitôt que possible à la Grosse-Isle, et il serait à désirer que l'on y envoyât deux ou trois Sergents d'hôpitaux militaires, si l'on pouvait se les procurer, pour y surveiller l'hôpital.
7. Il me paraît aussi de la plus haute importance que l'on devrait embarquer sans délai les émigrés non malades de ces vaisseaux dans des bateaux à vapeur pour les transporter au lieu de leur destination, ce qui éviterait à leur destination inutile à Québec; après quoi l'on devrait nettoyer les épaves et y faire des fumigations, et parer ensuite qu'ils puissent procéder à leur voyage. Il devrait être nommé un Officier de Douane, et au Député-Agent des émigrés pour les libérer à cet effet.
8. Il me paraît absolument nécessaire, sous les circonstances actuelles, d'engager un petit bateau à vapeur pour transporter les malades des vaisseaux à l'hôpital et pour les autres objets de l'établissement, lequel serait placé sous les ordres du principal Officier de santé.

21 juillet 1847.

A. C. Buchanan, Ecr., principal Agent des émigrés à Québec, est appelé et interrogé:—

67. En quel temps s'est ouverte la Station de la Quarantaine à la Grosse-Isle cette année?—Le premier jour de mai.

68. Quelle était la forme numérique de l'établissement à son ouverture cette année?—Je ne puis le dire, attendu que je n'ai rien à faire avec l'établissement officiellement; je crois que cet établissement est sous la direction de Secrétaire Provincial. Le Dr. Douglas m'a informé, en avril dernier, qu'il avait demandé de l'assistance additionnelle et qu'il en avait obtenue.

69. Avez-vous été à la Grosse-Isle, cette année, et combien de fois?—J'y ai été trois fois cette saison: la première fois à la fin de mai, quand les vaisseaux ont commencé de joindre, avec les Commissaires de santé nommés par le Gouvernement, et la troisième fois la semaine dernière, avec l'Hon. M. Cameron.

70. Quelle était la forme de l'établissement, à votre première visite, en mai?—Je crois qu'on l'avait renforcé de quatre ou cinq Médecins.

71. Combien y avait-il de malades quand vous avez visité la Grosse-Isle la première fois?—Cinq ou six cents.

72. Quels logements y avait-il pour les malades?—Il y avait l'hôpital et les appointis, et devant occupés par les émigrés en santé, additionnellement au nombre de tentes qui y a été envoyé. Je ne puis dire le nombre de garde-malades qu'il y avait dans le temps; mais je sais que le nombre en était bien petit pour le besoin qu'il y en avait, aussi peu de literie, mais on travaillait alors à s'en procurer en ville. Il y avait deux rangées de lits dans une ou deux bâtisses, placées l'une au-dessus de l'autre.

73. Quel est le nombre total des émigrés arrivés à la Grosse-Isle et à Québec à venir jusqu'à ce jour, et quel est le nombre total des émigrés arrivés peut être de 55,000.

Le nombre des morts à l'hôpital de la Grosse-Isle jusqu'au 17 du courant de 1269

Le nombre des morts à la Station ou peu de temps avant leur arrivée et débarqués des vaisseaux pour être enterrés, de 800

Le nombre des morts durant le passage, aussi approximativement que je suis le dire, de 300

Total, 5369

74. Avant l'ouverture de la navigation n'avez-vous pas appréhendé l'augmentation de la maladie parmi les émigrés, et n'avez-vous pas fait des représentations à ce sujet. Dites quand vous avez fait de telles représentations?—J'ai appréhendé une augmentation bien considérable dans le nombre des malades parmi les émigrés de cette année, mais je n'ai pas fait de représentations officiellement au Gouvernement attendu que ce n'était pas un sujet qui regardait mon Département.

75. Croyez-vous le présent établissement à la Grosse-Isle suffisant pour les fins d'une quarantaine, et dans ce cas donnez-en vos raisons; et dans le cas contraire ayez la bonté de faire telles suggestions pour son amélioration que vous croirez nécessaires?—Je conçois que le présent établissement suffirait pour toutes les fins auxquelles on l'a destiné, si on érigait des appointis à l'extrémité de l'Isle, à l'endroit où sont érigées les tentes maintenant en usage pour la réception des émigrés en santé qui sont débarqués des vaisseaux. Il serait à propos aussi de construire un autre qui pour faciliter le débarquement des émigrés en santé, ce qui se fait actuellement avec beaucoup d'inconvénients dans de petites chaloupes.

76. Quand vous avez été à la Grosse-Isle la dernière fois, y avait-il dans aucune des bâtisses ou tentes employées comme hôpitaux, une double rangée de lits?—Je n'ai pas visité les appointis employés comme hôpitaux à mon dernier voyage à la Grosse-Isle, et je ne puis dire si on a enlevé la double rangée de lits.

77. Connaissez-vous l'établissement de Quarantaine à New-York, et si vous la connaissez, veuillez nous dire la manière dont les choses y sont réglées?—Je ne connais pas comment s'administre la Station de Quarantaine à New-York.

78. Etes-vous d'avis, avant l'ouverture de la navigation, qu'il fut fait de nouveaux règlements, outre ceux qui existent actuellement, pour l'administration de la Quarantaine cette saison?—Non; je considérais comme suffisants les règlements déjà existants, mais pensais qu'il fallait de toute nécessité que l'on y augmentât le nombre des Médecins.

23 juillet 1847.

Le Révérend M. O'Reilly Prêtre Catholique Romain, est appelé et interrogé:—

79. Je crois que vous avez passé quelque temps à la Station de Quarantaine à la Grosse-Isle?—Oui.

80. En quel temps?—Je crois que j'y suis descendu le 6 juillet et que j'en suis revenu mercredi le 14, au matin.

81. Qui avait la charge de la Station quand vous y êtes arrivé?—Le Dr. G.M. Douglas, qui alors était malade, je crois, mais qui est actuellement à son devoir.

82. Y avait-il une quantité suffisante de literie et de fournitures d'hôpitaux pour les malades?—Assurément non; j'ai vu des émigrés dans les appointis comme dans les tentes, couchés sur la planche nue et sur la terre par des nuits et des jours entiers, sans lits ni couvertures. Quand je remarquai ceci au Dr. Fortin (qui avait la charge des deux nouveaux appointis) et à l'Économiste (Newark), ils m'informèrent qu'il ne pouvait point se procurer de literie.

83. Approuvez-vous la manière dont on couchait les émigrés?—Dans plusieurs cas on a fait coucher jusqu'à deux et trois personnes ensemble dans le même lit et j'ai été obligé d'avoir vu qu'on ne faisait point de distinction à l'égard du sexe, de l'âge ou de la nature de la maladie. Dans un des vieux appointis il y avait une double rangée de lits.

84. Y avait-il une quantité suffisante de nourriture pour les émigrés malades et en santé?—Je ne puis le dire positivement, mais il m'a paru, ainsi qu'à mes confrères du Clergé qu'il n'y en avait pas assez et que la nourriture était distribuée par les garde-malades sans attention de leur part au besoin ou à la capacité des malades. Le pain était mal boulangé.

85. La propreté était-elle assez bien observée?—Je le crois, en regard au petit nombre de garde-malades; cependant les choses étaient loin de ce qu'elles auraient dû être.

86. Quelles peines prenaient-ils, si on en prenait, pour procurer du secours aux malades?—Je crois qu'on leur donnait trois fois par jour soit de thé, de gruau ou de bouillie.

87. Quel était le traitement des malades à bord des vaisseaux?—Je n'ai visité que deux vaisseaux, le "Aron" et le "Trilon." Le "Aron" a perdu cent trente-trois passagers dans son voyage, et le "Trilon" quatre-vingt-sept, suivant le rapport des Médecins. Nous avons administré les derniers sacrements à environ deux cents passagers à bord de ces deux vaisseaux, et plus autres étaient dangereusement malades.

88. Vous a-t-il paru qu'on avait pourvu suffisamment aux besoins des passagers durant le voyage?—Je n'ai pas eu le temps de m'en instruire.

89. Comment enterrait-on les morts à la Grosse-Isle, et différait-on de les enterrer?—On ne différait point de les enterrer. Le révérend M. Harper, qui était d'ordinaire occupé à faire les enterrements, m'a informé qu'on ne faisait les fosses que de quatre pieds de profondeur et qu'on y plaçait trois rangées de cercueils dans ces fosses. Les urnes au-dessus des autres; conséquemment il ne devait pas y avoir une quantité suffisante de terre par-dessus.

90. A quelle distance est le cimetière de l'hôpital?—Environ deux acres, et il y a des tentes tout autour du cimetière.

A continuer.



MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 31 DECEMBRE 1847.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous nous empressons de donner la traduction du discours royal à l'ouverture de la session du parlement anglais. Nous le ferons suivre d'un résumé des nouvelles que contiennent les correspondances reçues de Londres; ce dernier résumé est emprunté au Journal de Québec:

DISCOURS DE LA REINE.

Jedi, le 18 novembre, le parlement impérial s'est assemblé à Westminster, M. Shaw Lefevre a été reçu orateur, et le reste de la semaine a été employé à faire prêter serment aux nouveaux membres. Le mardi suivant, le discours royal qui suit fut prononcé par commission: Milords et Messieurs,

Ma Majesté nous a ordonné de vous donner les raisons qui l'ont engagée à assembler le parlement au temps actuel. Sa Majesté a vu, avec bien de la peine, la détresse qui existe depuis quelque temps parmi les classes commerciales. Les embarras du commerce ont été à certaine époque tellement aggravés par un sentiment général de crainte et d'alarme, que S. M., dans le dessein de ramener la confiance, a autorisé ses ministres à recommander aux directeurs de la Banque d'Angleterre d'adopter tels procédés nécessaires par les exigences du moment. Ces procédés auraient pu conduire à une infraction de la loi. Mais Sa Majesté éprouve une grande satisfaction de pouvoir vous informer que la loi n'a pas été enfreinte, que l'alarme est diminuée, et que la gêne qu'éprouvaient les intérêts des banques et du commerce est bien moins grande.

Labondante récolte que vient d'avoir le pays, a allégé les maux qui accompagnent toujours un manque d'emploi dans les districts manufacturiers.

S. M. a cependant à regretter la réapparition d'une grande détresse dans quelques parties de l'Irlande, causée par la rareté de la nourriture ordinaire du peuple. S. M. espère que cette détresse sera matériellement diminuée par les efforts qui ont été faits pour mettre à effet la loi de la dernière session du parlement, pour le soulagement des pauvres indigents.

S. M. a appris avec satisfaction que les propriétaires fonciers se sont prévalus des moyens mis à leur disposition, grâce à la libéralité du parlement, pour l'amélioration des terres. S. M. déplore que, dans certains comtés d'Irlande, des crimes atroces aient été commis, et qu'un esprit d'insubordination s'y manifeste, de manière à conduire à une résistance organisée au cours de la loi. Le Lord Lieutenant a employé, avec vigueur et énergie, les moyens que la loi met à sa disposition, pour découvrir les coupables et empêcher la répétition de semblables actes. S. M. croit cependant qu'il est de son devoir envers ses sujets pacifiques et bien disposés, de demander l'assistance du parlement pour adopter telles mesures qui puissent empêcher la commission du crime dans certains comtés et districts de l'Irlande. S. M. voit, avec l'anxiété et l'intérêt le plus profond, l'état présent de l'Irlande, et elle recommande à la considération du Parlement telles mesures qui, sans porter atteinte aux droits de propriété, puissent avancer la condition sociale du peuple, et tendre à l'amélioration permanente de cette partie du Royaume-Uni.

S. M. a appris, avec bien de la peine (has seen with great concern), le commencement de la guerre civile en Suisse. S. M., de concert avec ses alliés sur ce sujet, a exprimé sa disposition d'user avec eux de son influence amicale dans le dessein de prouver de nouveau à la confédération Suisse la jouissance des bienfaits de la paix. S. M. croit, avec confiance, au maintien de la paix générale de l'Europe. S. M. a conclu, avec la République de l'Equateur, un traité pour la suppression du commerce des esclaves. S. M. a donné des ordres pour que ce traité soit mis devant vous.

Messieurs de la chambre des communes, S. M. a donné ordre que les estimés pour l'an prochain soient préparés pour vous être soumis. En les faisant, on a particulièrement en vue les exigences du service public.

Milords et Messieurs,

S. M. recommande, à la considération du parlement, les lois qui régissent la navigation du Royaume-Uni, dans la vue de s'assurer s'il ne serait pas possible de leur faire tels changements qui, sans porter atteinte à notre force maritime, puissent favoriser les INTÉRÊTS COMMERCIAUX ET COLONIAUX de l'Empire.

S. M. a cru devoir nommer une commission pour indiquer les meilleurs moyens d'améliorer la santé de la Métropole, et S. M. recommande à votre attention particulière telles qui pourraient vous être soumises relativement à la santé publique. S. M. a bien pris part aux souffrances qu'endurent les classes ouvrières dans les districts manufacturiers de la Grande-Bretagne et dans plusieurs parties de l'Irlande, et a remarqué, avec admiration, la patience avec laquelle en général on a supporté ces souffrances. La détresse qui a régné dernièrement parmi les classes commerciales a affecté plusieurs branches importantes du revenu, mais S. M. a la confiance que le temps n'est pas éloigné où, avec la grâce de la divine providence, le commerce et l'industrie du royaume-uni auront repris leur activité accoutumée.

La question de pouvoir à la défense nationale acquiert de plus en plus de l'importance en Angleterre, et les hommes éminents qui ont exprimé cette pensée lors de l'apparition de la brochure du prince de Joinville, ne désespèrent pas de voir l'énergie du gouvernement se porter vers cet objet principal. Au milieu de ces dispositions des esprits, une lettre du duc de Wellington au général Buryngue, dans laquelle le noble duc laisse entrevoir les bons résultats de son énergie persévérante dans ce sens, est tombée aux mains des cercles privés. Cette coïncidence a eu l'effet de raffermir on ne peut plus les esprits dans l'espoir de voir réaliser le projet, et l'on croit déjà voir des preuves que la pensée du gouvernement y a été dirigée depuis un ou deux ans, dans la formation de bataillons aux arsenaux de marine et dans l'avancement des pensionnaires de Chelsea.

Parmi les sujets qui occupent le plus l'attention du gouvernement, viennent les tristes désordres qui ont lieu dans quelques provinces de la malheureuse Irlande, au point que le parlement impérial va se saisir de la discussion d'une loi coercitive qui pourvoit au renforcement des garnisons dont le contrôle général demeurerait aux mains du lord-lieutenant d'Irlande. Cette loi deviendrait nulle du moment que la vie et la propriété des citoyens ne seraient plus en danger. On pense qu'elle passera à une forte majorité.

A côté de cette mesure qui ne peut manquer de faire saigner les plaies de ce pays infortuné, le gouvernement semble disposé à lui porter quelques consolations dans les promesses de législation saine et pratique que l'on se propose de faire en sa faveur pendant la session actuelle. On semble être convaincu que ni les secours en blé ou en argent, ni les souscriptions libérales qu'on a vu se faire, ne peuvent rien en face d'une si grande infortune, et qu'il faut une législation qui donne à l'Irlande des chances d'améliorer sa condition, de se placer dans une position indépendante et honorable, et de rendre sa population heureuse et prospère.

Puisse donc enfin quelque chose d'équitable, quelques mesures fortes, votées sincèrement, s'effectuer en faveur de l'Irlande et l'Angleterre, pour ne l'effecluer qu'à la dernière heure, n'en recouvrera pas moins les bénédictions du monde entier.

Les nombreux faillites ont rendu le commerce de bois à peu près nul, et la confiance ne peut survivre en face des craintes de nouveaux désastres. La suspension des travaux de construction a beaucoup contribué aux embarras présents à Liverpool, les affaires de ce genre ne sont pas meilleures.

La faillite, qui semble avoir touché à son terme parmi les sociétés commerciales, est descendue dans les classes moyennes, où les victimes se comptent selon qu'elles se trouvent plus ou moins à la proximité des grandes obstructions, ou de l'influence exercée par la suspension des travaux de chemins de fer.

Une circulaire vient d'être adressée de Downing street, donnant instruction aux autorités dans les colonies Anglaises de nommer les Prêtres Catholiques Romains par les titres qu'en leur donne dans leur propre église et auxquels ils ont droit, leur disant avec, "Votre grâce," "Votre Grandeur," selon le degré.

Lord Normanby vient de recevoir la grande croix de l'ordre du Bain.

Il paraît qu'en Suisse, les catholiques se sont défendus d'une manière désespérée, surtout à Lucerne où il y a eu beaucoup de sang répandu (par des compatriotes). Sir Stratford Canning a quitté Londres se rendant à Berne par Paris pour engager le gouvernement fédéral à suspendre ses violents procédés, et à écouter les termes proposés par les cabinets européens.

C'est aujourd'hui le dernier jour de l'année; le trente-un de décembre est enfin arrivé! Que de choses se sont passées durant cette année; que de faits ont eu lieu; que d'individus y ont cessé de vivre! Mais.

Nous nous apercevons que nous venons en dernier lieu d'aborder un sujet un tant soit peu triste pour le moment présent; c'est celui qui doit être le dernier pour chacun de nous. Nous ne nous y arrêtrons pourtant pas; car nous ne désirons point mettre la tristesse au cœur de ceux où règne la joie. L'allégresse est trop rare pour que nous nous permettions d'abréger ce joyeux moment. Nous nous contenterons d'observer qu'il n'est quasi aucun instant dans l'année, quelque joyeux qu'il soit, dans lequel la pensée de la mort ne trouve sa place.

En finissant cette année, il nous faut un instant reporter nos regards sur les jours qui viennent de finir; n'oublions pas les belles et heureuses réformes opérées dans ces douze derniers mois, par le Roi des réformateurs sensés, éclairés et pieux que nous apercevons en tous lieux. N'oublions pas que la Liberté bien entendue des peuples a fait un grand pas durant cette période, un pas de géant et que les idées rétrogrades ont dû céder devant elle, rétrograder. Parlerons-nous des malheurs de nos frères du Liban, de la Suisse et surtout de la malheureuse, de l'infortunée Irlande. Dans ces jours de joie souvenons-nous que, si nous avons bien du superflu, il est beaucoup de nos frères qui n'ont rien et qui meurent de faim. Rappelons-nous encore les heureuses dispositions manifestées durant cette année par presque toutes les Cours de l'Europe à l'égard du Souverain-Pontife et les progrès étonnants du catholicisme dans la métropole, la Grande-Bretagne. Rappelons-nous encore, d'une part, la crise commerciale et financière de la reine des mers, et d'un autre côté et plus près de nous les succès éclatants d'une république dont on ne saurait prévoir la destinée. Puis, regardant autour de nous, ayant bien soin de n'oublier pas les nombreux inexorables de nos alliés naturels, et le courage héroïque de nos excellents prêtres et des saintes filles de nos communautés. Gardons en notre mémoire leurs exemples admirables et leur avoûement sans bornes. Enfin préparons-nous à la nouvelle année qui va commencer; que nos vœux soient droits, que nos âmes soient fortes et courageuses, que nos volontés soient fermes et unies. Nous sommes sûrs par là de faire triompher les bons principes moraux et politiques de faire jouir notre patrie des bienfaits inappréciables d'un gouvernement fort, puissant, honnête et populaire!

BIENFAISANCE.

C'est avec une satisfaction des plus grandes que nous apprenons que M. Charles Lacroix, fils de P. J. Lacroix, cétuyer, bourgeois de cette ville, n'a pas eu pouvoir mieux signaler ces jours derniers les premiers actes de sa majorité, qu'en faisant une action de bienfaisance très-remarquable envers une des institutions religieuses les plus utiles de Montréal. Il s'agit de la remise gratuite d'un consistat de la valeur de £5000 actuel, dont les bonnes œuvres de la Providence lui devenaient redevables. C'est là un don qui n'est pas ordinaire; c'est là un don qui marque certainement un beau et grand cœur. M. Lacroix commence ou ne peut mieux sa vie publique; il débute par la bienfaisance. Qu'il continue, il se fera honneur; il fera honneur à son pays; il fera honneur à sa famille; il soutiendra noblement les beaux et touchants exemples d'un père si bien connu pour son zèle pour les établissements de charité et pour le soulagement des pauvres indigents. M. G. Lacroix d'ailleurs montre qu'il sait parfaitement choisir les dépositaires de ses aumônes; il ne pouvait en effet en choisir de plus pieuses, de plus charitables, de plus infatigables que ces laborieuses filles de la Charité, qui, malgré le grand nombre de bonnes œuvres qu'elles accomplissent, sont encore dans un état péculaire peu satisfaisant. L'Institut de Providence est, si l'on veut, sur un pied respectable; cependant il n'en est pas moins vrai qu'il prouve un état continuel de gêne, par suite des nombreuses et diverses occupations et des dépenses assez grandes qu'exigent journellement les œuvres de charité auxquelles se livrent sans cesse ses membres. Ce don ne pou-